

## Politique d'accès aux archives

Les archives d'Artex-te sont accessibles au public sur place et pendant les heures d'ouverture régulières.

Les chercheurs doivent prendre rendez-vous à l'avance pour consulter les archives. L'équipe d'Artex-te répondra aux requêtes dans un délai de cinq jours ouvrables.

L'accès aux documents d'archives respecte les restrictions établies lors des conventions de don avec les donateurs et Artex-te.

Les chercheurs peuvent consulter un dossier à la fois, et prendre des notes avec un crayon à mine.

Veillez noter qu'il est défendu de :

- Manger ou boire dans la salle de consultation
- Écrire sur les documents du fonds ou y effacer quoi que ce soit
- Sortir les documents de la salle de consultation
- Utiliser des autocollants sur les documents
- Utiliser une copieuse, prendre des photographies ou un numériseur à main ou calquer un document sans autorisation préalable

Veillez signaler au personnel :

- Toute demande de photocopie ou de reproduction des documents
- Tout document détérioré, abîmé ou déchiré

En raison de la fragilité des documents, toute reproduction doit être faite par un membre du personnel.

### Références

Veillez identifier le fonds d'archive et la collection dans vos références.

Exemple 1 : *Fonds Les Ateliers d'Animation Photographique du Québec (LADAP). Collection Artex-te © Les Ateliers d'Animation Photographique du Québec (LADAP)*

Exemple 2 : *Fonds Obscure. Collection Artex-te*

J'ai lu et j'accepte les termes de la *Politique d'accès aux archives*.

-----  
Nom (lettres majuscules)

-----  
Signature

-----  
Date (jj/mm/aa)